



Poursuites contre Erri De Luca: la liberté d'expression pas en question (président TELT)

Paris, 19 mars 2015 (AFP) -

Le président de la société franco-italienne TELT (Tunnel Euralpin Lyon-Turin) a souligné jeudi que les poursuites contre l'écrivain Erri De Luca en Italie ne concernaient pas le respect de sa liberté d'expression, mais son appel au sabotage contre la ligne ferroviaire.

Le Comité international de soutien à M. De Luca a annoncé mercredi que le célèbre écrivain britannique Salman Rushdie figurait parmi 300 personnalités ayant signé l'appel à soutenir l'auteur italien.

Accusé en Italie d'avoir incité au sabotage du chantier de la ligne à grande vitesse entre Lyon et Turin dans un entretien avec des médias italiens, M. De Luca risque entre un et cinq ans de prison. Son procès doit reprendre fin mai.

Le comité de soutien, défendant "le droit à la liberté d'expression d'Erri De Luca", réclame "le retrait de la plainte de la Lyon Turin Ferroviaire, filiale française de la SNCF", selon les termes de son communiqué.

Or, Lyon Turin Ferroviaire (LTF) n'existe plus. La société TELT lui a succédé fin février pour construire et gérer la future ligne. TELT, contrairement à LTF, n'a pas de lien avec la SNCF (l'ex-Réseau Ferré de France, en l'espèce) puisqu'elle est contrôlée à 50% par l'Etat français, le solde l'étant par les chemins de fer d'Etat italiens.

Dans un entretien à l'AFP jeudi soir, le président de TELT, Hubert du Mesnil, a rappelé que "contrairement à ce que dit le comité de soutien, ce qui était en cause à ce moment-là (lors de la plainte de LTF, NDLR) ce n'est pas la liberté d'expression" mais le "lien direct qui était fait à l'époque entre les propos qu'il tenait et la réalité physique des actes de sabotage, de violence et de destruction qui étaient commis" sur le terrain.

Quant à retirer la plainte, "cette action n'est pas entre nos mains, nous ne maîtrisons pas la procédure" pénale, qui est entre les mains du procureur, a-t-il remarqué.

Dans d'autres affaires où il n'y a pas eu atteinte aux personnes, TELT souhaite toutefois "lancer un appel à l'apaisement", a indiqué son président.

"On réfléchit à la possibilité de retirer d'autres plaintes, notamment quand il n'y a pas eu de violences physiques. Il y a des cas où l'on peut tourner la page", a-t-il affirmé.

tq/cb/hdu

Afp le 19 mars 15 à 21 45.